



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de MAYOTTE

**Direction des Ressources et de  
la Coordination Interministérielle  
Service des Ressources Humaines  
et de l'Action Sociale**

**Arrêté n° 208.../SG/2019 du ..... 18 MARS 2019**

**Fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par voie de  
PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-  
mer pour la préfecture de Mayotte au titre de l'année 2019**

**LE PREFET DE MAYOTTE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 instituant une nouvelle voie d'accès dans les corps et cadres d'emplois de la catégorie C par un contrat de droit public donnant vocation à être titularisé et nommé PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État) ;
- VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2014 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

- VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par voie d'accès du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté du 4 janvier 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat pour le recrutement d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Président la commission de sélection :  
  
Monsieur Edgar PEREZ, Sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte
- Membre de la commission de sélection :  
  
Monsieur Thierry PERILLO, directeur des ressources et de la coordination interministérielle,  
Madame Véronique RUMEAU, attaché principale d'administration, cheffe du service des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale de la préfecture de Mayotte ,  
Monsieur Mishabou MOHAMED, conseiller service dédié entreprise à Pôle Emploi.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **18 MARS 2019**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Edgar PÉREZ

